

Paris, le 25 Avril 2025

## **Assistante Plus – GOURMET**



Monsieur Patrick Oualid,

Vous trouverez ci-après le devis pour **le recrutement des visiteurs à votre event privé pour trois marques de prestige Cadeaux d'affaires.**

### **Recommandations :**

- date : 12 juin
- lieu : déterminé par le client

### **Cible :**

- assistantes de direction
- assistantes de Comex
- grands comptes (CAC 40, SBF 120...)

### **Méthode en moyens**

- recrutement sur la base de lecteurs d'Assistante Plus
- envoi de 2 mailings sur 20000 abonnés Paris et RP, resend, analyse des retours, à partir de J-45
- information et 3 newsletter sur LinkedIn
- un article sur le site web et dans la newsletter (63000 abonnés, 50000 Pages vues, 30000 VU), sur les marques

### **Livrables :**

- 120 inscrits pour 100 présents
- fichier qualifié des inscrits avec expression de besoins 
- communication auprès des inscrits à J-20, J-10, J-5
- présence de la responsable commerciale lors de l'événement (accueil, guide...)
- interview par un journaliste des 3 marques pour article post event sur le marché du cadeau d'affaire

### **Budget : 2800 €ht**

Conditions de paiement :

- Facturation à la commande
- Paiement à réception de la facture
- TVA : 20%

Assistante Plus se réserve le droit d'annuler toutes prestations liées à ce bon de commande en cas de non paiement avant l'événement.

## Conditions générales de ventes Blitzzz Media

**ARTICLE 1** - Application des conditions générales de vente – Opposabilité  
Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande. Elles prévalent sur les conditions d'achat sauf acceptation formelle et écrite du vendeur. Toute condition contraire opposée par l'acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que le vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

### **ARTICLE 2** - Commandes

a) Validité. Sauf convention particulière, la confirmation de la commande entraîne pour l'acheteur l'acceptation des conditions de vente du vendeur, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat. Le bénéfice de la commande est personnel à l'acheteur et ne peut être cédé sans l'accord du vendeur.  
b) Annulation. Toute commande devenue définitive, au sens de ne pourra être annulée par le client.  
c) Obligation de paiement. Toute commande devenue définitive, entraîne irrémédiablement pour le client obligation de paiement, selon les modalités définies à l'article 9 ci-dessous.

### **ARTICLE 3** - Modification de la commande

Toute modification de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant la réalisation de la prestation. Si le vendeur n'accepte pas la modification, les acomptes versés ne seront pas restitués.

### **ARTICLE 4** - Prix

Les prestations de service effectuées par BLITZZZ MEDIA sont fournies aux prix en vigueur au moment de la passation de la commande exprimés en euros et tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande ; tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix des services.

### **ARTICLE 5** - Modalités de fourniture des prestations

#### **5.1 Modalités de paiement en zone Euro**

Sauf convention contraire, les factures sont payables à réception.

a) Début de l'exécution. La fourniture de la/ou des prestation (s) ne pourra débuter qu'à compter de l'encaissement complet par BLITZZZ MEDIA, de l'acompte versé par le client, conformément à l'article 9.1 des présentes.  
b) Modalités des acomptes. Les commandes d'un montant supérieur ou égal à 7.500 euros hors taxes font l'objet d'un acompte de 40% exigible à la commande. Les commandes d'un montant inférieur à 7.500 euros hors taxes sont soumises à un paiement intégral exigible à la commande.  
c) Réalisation de la prestation. BLITZZZ MEDIA s'engage à mettre en œuvre, directement ou indirectement, les moyens techniques et humains nécessaires permettant d'assurer les prestations de services demandées par le Client.

Sauf garantie expresse donnée dans les conditions particulières, les délais de réalisation de la prestation mentionnés dans les conditions particulières ne sont pas des délais de rigueur. La responsabilité de BLITZZZ MEDIA ne pourra être engagée que si le retard est important et imputable à sa faute lourde. **5.2 Modalités de paiement hors zone Euro**

a) Début de l'exécution. La fourniture de la/ou des prestation(s) ne pourra débuter qu'à compter de l'encaissement complet par BLITZZZ MEDIA, de l'intégralité du montant de la prestation versé par le client, conformément à l'article 9.1 des présentes.

### **ARTICLE 6** - Non-sollicitation

Le client s'interdit d'engager, ou de faire travailler d'aucune manière, tout personnel, collaborateur direct ou indirect, fournisseur ou sous-traitant, présent ou futur du prestataire ;  
La présente clause vaudra même dans l'hypothèse où la sollicitation serait à l'initiative desdits personnels, collaborateur direct ou indirect, fournisseur ou sous-traitant du prestataire.

Durant l'exécution du présent contrat, le client s'interdit d'entretenir des contacts directs ou indirects avec tout personnel, collaborateur direct ou indirect, fournisseur ou sous-traitant, autres que ceux affectés par le prestataire, et en dehors du strict cadre opérationnel fixé par le prestataire.

La présente clause développera ses effets pendant toute l'exécution du présent contrat, et pendant deux ans à compter de sa terminaison.

### **ARTICLE 7** - Propriété intellectuelle

Sauf convention contraire dans les conditions particulières, tout document écrit (papier, mail, sms) en vue d'être utilisé par le Client devra rester confidentiel et ne pourra être utilisé en dehors du cadre strict du contrat.

### **ARTICLE 8** - Garanties

BLITZZZ MEDIA garantit que les éléments créés et fournis au Client ne sont pas illégaux.

Le Client est le seul responsable du contenu des publications dont il demande l'exécution par BLITZZZ MEDIA.

BLITZZZ MEDIA décline toute responsabilité en cas d'interruption de service internet ou de perte de données causée par un fournisseur d'accès à internet n'ayant aucun lien direct avec lui.

### **ARTICLE 9** - Paiement

#### **9.1 Modalités de paiement**

Sauf convention contraire, les factures sont payables à réception.

#### **9.2 Cession des droits**

Condition suspensive. La cession des droits telle que prévue aux conditions particulières ne sera effective qu'au jour du paiement total des sommes dues par le client.

En cas de retard de paiement ou de refus de paiement, peu important les raisons, BLITZZZ MEDIA se réserve le droit d'exiger l'interruption immédiate de la diffusion par le client des contenus produits et d'ores et déjà livrés, ce jusqu'au paiement de l'intégralité des sommes dues, sans préjudice des éventuelles pénalités y afférentes.

#### **9.3 Retard ou défaut de paiement**

a) Suspension et pénalité de retard. En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit dès le jour suivant la date de règlement portée sur ladite facture l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture.

b) Résiliation. Frais de recouvrement. En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble au vendeur qui pourra demander, en référé, la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts.

La résolution frappera non seulement la commande en cause mais, aussi, toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient exécutées ou en cours d'exécution et que leur paiement soit échoué ou non. Au cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement. De même, lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure.

Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui seraient dues pour d'autres prestations, ou pour toute autre cause, deviendront immédiatement exigibles si le vendeur n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes.

L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable du vendeur. Tout paiement partiel s'impute d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

Le vendeur n'entend consentir aucun escompte pour paiement comptant ou à une date antérieure à celle résultant des conditions générales de vente.

### **ARTICLE 10** - Loi applicable et juridiction

Les présentes Conditions Générales de Vente et les relations contractuelles y afférentes sont régies par le droit français.

Tout litige directement ou indirectement relatif aux relations contractuelles de BLITZZZ MEDIA avec le Client est de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du siège social de notre société, même en cas de pluralité des défendeurs ou d'appel en garantie nonobstant toutes clauses contraires.